

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi quatrième jour de octobre deux mille vingt et un à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Jean-Marie Chouinard, conseiller
 Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Keven Desbois, conseiller
 Maude Brinck-Poirier, conseillère
 Joshua Burns, conseiller
 Wilson Appleby, conseiller

Est aussi présente : Sylvie Arsenault, secrétaire-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 septembre 2021;
5. Finances /comptes pour approbation;
6. Correspondance;
7. Paiement facture assurances des biens et véhicules;
8. Cession de créances entre Multi-ligne de l'est et Affacturage JD;
9. Vente pour taxes;
10. Protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables;
11. Demande d'appui Aménagement écocentre écotouristique – Exploitation Jaffa;
12. Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);
13. Demande d'aide financière FRR – Volet 4 – Ressource partagée en gestion des enjeux animaliers;
14. Projet Caserne-garage – Certificat de paiement no 02;
15. Projet terrains sportifs – construction bâtiment de rangement;
16. Engagements employés aux loisirs;
17. Havre de pêche – décret autorisation;
18. Dépôt des états comparatifs;
19. Autres sujets :
 - 19.1 Félicitations au comité du Salon des créateurs;

Suivi dossier des élus.

Période de questions.

Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

La maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture.

Les candidats élus par acclamation font lecture de l'assermentation à leur fonction.

RÉSOLUTION 021 – 10 - 277

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Keven Desbois propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 19, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 021 – 10-278

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

La secrétaire-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Qu'une modification soit faite au point 17, numéro 3 du premier alinéa « secrétaire-trésorière adjointe » au lieu de « secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil;

Adopté.

RÉSOLUTION 021-10-279

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 SEPTEMBRE 2021

La secrétaire-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 septembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 septembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-280

5. FINANCES /COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Que les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de septembre 2021 soient acceptés pour un montant global de 1 274 806.28 \$. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté.

6. CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciement Fondation Sante Baie-des-Chaleurs;
- Lettre Ministère de la sécurité publique – registre des personnes vulnérables;
- Lettre CAUREQ – redistribution des excédents – 2020-2021;

RÉSOLUTION 021 – 10-281

7. PAIEMENT FACTURE ASSURANCES DES BIENS ET VÉHICULES

Considérant le renouvellement de la police d'assurance (biens et véhicules) de la Municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec du 16-11-2021 au 16-11-2022;

Considérant la facture déposée pour la prime au montant total de 65 652.88 \$;

Considérant que la FQM Assurances est, depuis le 1^{er} mars 2021, le distributeur exclusif des produits d'assurance de la MMQ;

Considérant que la FQM est maintenant responsable de la facturation pour tous les renouvellements et les avenants émis à compter du 1^{er} mars 2021;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le paiement de la facture # 1969 de FQM Assurances, pour la prime d'assurance (biens et véhicules) de la Municipalité au montant de 65 652.88 \$ (incluant les taxes);

Que l'ajustement de la prime se fasse pour les éléments recommandés par la MMQ : Kayak et livres bibliothèque;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-282

8. CESSIION DE CRÉANCES ENTRE MULTI-LIGNE DE L'EST ET AFFACTURAGE JD

Considérant que la Municipalité de Caplan a retenu les services de Multi-ligne de l'Est pour le traçage de lignes;

Considérant que Multi-ligne de l'Est a obtenu les services de Corporation d'affacturage JD comme source de financement en capital et a cédé à Corporation d'affacturage JD toutes ses créances présentes et à venir;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu l'unanimité :

Que le conseil autorise la cession de créances de Multi-ligne de l'Est à Corporation d'affacturage JD. En lien avec la facture # 1749 et autorise la Municipalité à payer les sommes dues à Corporation d'affacturage JD;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-283

9. VENTE POUR TAXES

Considérant la transmission des formulaires de vente pour taxes à la MRC de Bonaventure par la Commission scolaire René-Lévesque pour des dossiers de Caplan;

Pour ce motif, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal mandate Mme Sylvie Arsenault, secrétaire-trésorière adjointe, à acquérir au nom de la Municipalité de Caplan les immeubles de son territoire non vendus au moment de la vente pour taxes le 14 octobre 2021;

Que le montant soumis sera au coût fixé par la MRC (soit le montant des taxes et les frais applicables);
Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-284

10. PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT UN SERVICE RÉGIONALISÉ DE COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Considérant l'article 578 du Code municipal du Québec permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

Considérant que la Municipalité a adopté le 1^{er} mars 2021 une résolution pour déléguer à la MRC de Bonaventure sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO-2021-2027 d'une durée de 5 ans - Volet «cueillette» des matières recyclables (résolution # 021-03-054);

Considérant que suite au processus d'appel d'offres, le contrat a été adjugé à l'entreprise Groupe Bouffard Sanitaire inc;

Considérant que le protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables doit être signé par les parties;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Caplan autorise Mme Lise Castilloux, maire, et Mme Sylvie Arsenault, secrétaire-trésorière adjointe, à signer le protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-285

11. DEMANDE D'APPUI AMÉNAGEMENT ÉCOCENTRE ÉCOTOURISTIQUE – EXPLOITATION JAFFA

Considérant le dépôt du projet au programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, volet 1, de Recyc-Québec par Exploitation Jaffa;

Considérant que Recyc-Québec demande à Exploitation Jaffa d'obtenir une résolution qui confirme la permission de construire et d'opérer un écocentre à Saint-Alphonse;

Considérant que le projet lui a été présenté dans le cadre d'une réunion région du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, tenue à Pointe-à-la-Croix, le 8 septembre 2021 ou tenue à Saint-Siméon le 14 septembre 2021 dans le cadre d'une réunion région du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure;

Considérant que la compétence pour la construction et la gestion d'écocentre sont présentement possédées par les 24 municipalités de la MRC Avignon et Bonaventure;

Considérant que nous détenons la compétence en matière de gestion des matières résiduelles et que nous ne pouvons déléguer cette compétence à une entité privée;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Caplan est favorable au projet d'aménagement d'un écocentre écotouristique;

Que la Municipalité de Caplan autorise Exploitation Jaffa à aménager et opérer un écocentre au Centre de transformation régional des matières résiduelles situé au 268 route Saint-Alphonse à Saint-Alphonse-de-Caplan;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-286

12. PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)

Considérant que Le Ministère du tourisme a établi que la période d'inscription au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) se tiendra du 29 septembre au 2 novembre 2021;

Considérant que la Municipalité prévoit différents projets touristiques sur son territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Mme Nadine Arsenault, agente de développement local et culturel à préparer une demande pour le programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) dont le dépôt des demandes se tiendra du 29 septembre au 2 novembre 2021;

Que Mme Nadine Arsenault, agente de développement local et culturel, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan tous les documents relatifs au suivi du présent dossier suite à la présentation au conseil (ou maire en période électorale) pour validation des engagements;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-287

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FRR VOLET 4 – RESSOURCE PARTAGÉE EN GESTION DES ENJEUX ANIMALIERS

Considérant que la municipalité de Caplan a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC Avignon, désirent présenter un projet de partage de ressource en Gestion des enjeux animaliers dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

Considérant que la MRC Avignon a proposé d'être responsable du dépôt de la demande de financement auprès du MAMH et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Caplan s'engage à participer au projet de partage de ressource en gestion des enjeux animaliers et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet et la MRC;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale ;

Que le conseil accepte la proposition de la MRC Avignon d'agir à titre d'organisme responsable du projet et d'assumer la gestion de la ressource partagée en gestion des enjeux animaliers ;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-288

14. PROJET CASERNE-GARAGE – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 02

Considérant que la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

Considérant la signature du protocole d'entente relatif au programme RÉCIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant les travaux exécutés en date du 30-09-2021;

Considérant la recommandation par certificat de paiement No 2 de l'architecte au dossier Pierre Bourdages;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal approuve le paiement à l'entrepreneur DG Construction inc au montant de 307 703.59 \$ (incluant les taxes) tel que le certificat de paiement numéro 2 de Pierre Bourdages, architecte;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-289

15. PROJET TERRAINS SPORTIFS – CONSTRUCTION BÂTIMENT DE RANGEMENT

Considérant que la Municipalité de Caplan a présentement un projet de réfection des terrains sportifs;

Considérant que la subvention demandée et accordée pour la réfection des terrains sportifs prévoit la construction d'un bâtiment de rangement dans ce projet;

Considérant qu'une soumission a été reçue de Les toitures de la baie inc. au montant de 17 400 \$ plus taxes, soit un total de 20 005.65 \$;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur au montant estimé dans le budget pour cette partie du projet;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Les toitures de la baie inc. pour l'achat et l'installation d'une remise préfabriquée sur le terrain sportif, au montant de 17 400 \$ plus taxes, soit un total de

20 005.65 \$;

Que le directeur des travaux publics, M. Toma Rioux, ou par la coordonnatrice des loisirs, Mme Lysanne St-Onge, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan tous les documents relatifs au suivi du présent dossier;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-290

16. ENGAGEMENTS EMPLOYÉS AUX LOISIRS

Considérant que deux postes d'ouvrier-manœuvre aux loisirs sont à combler, un à l'année et un saisonnier d'hiver;

Considérant que deux offres d'emploi ont été publiées dans le processus d'engagement;

Considérant que la coordonnatrice des loisirs et le directeur des travaux publics ont rencontré un candidat intéressé par le poste d'ouvrier-manœuvre aux loisirs à l'année;

Considérant qu'un employé temporaire préposé à l'entretien a remis sa candidature pour le poste d'ouvrier-manœuvre aux loisirs pour la période d'hiver;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'engagement d'un candidat au poste d'ouvrier-manœuvre aux loisirs à l'année, tel que proposé par la coordonnatrice des loisirs;

Que le conseil municipal accepte l'engagement de M. Yvan Cyr au poste d'ouvrier-manœuvre aux loisirs saisonnier d'hiver, tel que proposé par la coordonnatrice des loisirs;

Que les conditions d'embauche soient établies selon l'échelon retenu et les modalités de travail définies, pour ces deux engagements;

Que la date d'engagement soit défini ultérieurement selon les besoins de la coordonnatrice des loisirs;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-291

17. HAVRE DE PECHE-DÉCRET D'AUTORISATION

Considérant que le MPO envisage la possibilité d'ajouter un quai de débarquement au projet de réfection du havre de pêche de Caplan;

Considérant que cet ajout au projet requiert un nouveau décret d'autorisation;

Considérant que la Municipalité de Caplan doit réitérer ses différents engagements à ce projet ;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Caplan confirme son intérêt à ce que le projet du MPO soit amendé pour tenir compte du quai de débarquement et approuve l'entente tel que proposée (réf : projet 17 septembre 2021, dossier 9799560);

Que la Municipalité de Caplan demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente;

Que le conseil municipal mentionne avoir pris connaissance du plan montrant le nouveau quai, le poste de déchargement et les coupes par zones, conçu par Frédéric Richard, ingénieur, et dessiné par Louis Mallet, daté du quinze juin deux mille vingt-et-un (15/06/2021) et portant le numéro PPB21-3773-P01-01, ainsi que ses feuillets subséquents, et s'en est déclarée satisfaite;

Que la Municipalité reconnaît avoir été avisée par Sa Majesté de la charge financière qu'elle pourrait avoir à assumer conséquemment au dragage d'entretien dû à l'ensablement du havre, et elle accepte d'en assumer le risque y étant relié, et ce, à l'entière exonération de Sa Majesté;

Que la Municipalité reconnaît aussi avoir été informée par Sa Majesté que l'ajout d'un poste de déchargement augmentera le volume du dragage devant être effectué, de façon périodique et récurrente;

Que la Municipalité a obtenu une confirmation écrite du gouvernement du Québec à l'effet que le décret portant le numéro 751-2021, daté du deux juin deux mille vingt-et-un (02/06/2021) et constituant l'Annexe « F » de la Promesse d'achat, n'est pas applicable à la conclusion de l'Amendement.

Que le maire et ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Caplan, tous les documents nécessaires au suivi du présent dossier;

Que la résolution # 021-09-272 soit remplacée par celle-ci;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 10-292

18. DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS

Considérant que la secrétaire-trésorière adjointe doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

Considérant que ces états comparatifs comprennent un état comparant les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent et un autre état comparant les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte les deux états financiers comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Caplan déposés par la secrétaire trésorière adjointe, Mme Sylvie Arsenault;

Adopté.

19. AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION 021 – 10-293

19.1. FÉLICITATIONS AU COMITÉ DU SALON DES CRÉATEURS 2021

Considérant l'organisation du Salon des créateurs se déroulant les 25 et 26 septembre dernier;

Pour ce motif, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal tient à féliciter le comité organisateur du Salon des créateurs pour le déroulement et l'organisation de l'évènement 2021.

Adopté.

20. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Quelques membres du conseil municipal font un résumé de leurs dossiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 021 – 10- 294

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Jean-Marc Moses la séance est levée.

Il est 21 h 05.

Unanimité.

Lise Castilloux, maire

Sylvie Arsenault, secrétaire-trésorière adjointe

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.